

celle qui nous a donné le rapport sur la situation de la femme, mais je suis sûr que le député conviendra que ce ne sont pas toutes les études qui pourraient bénéficier d'un tel contexte officiel.

• (5.30 p.m.)

Il faut tenir compte du peu de difficultés que présente la création d'un groupe anonyme chargé d'étudier en profondeur, discrètement et non officiellement, le problème qui se pose à nous en ce domaine ou en tout autre. Mais pour ce faire, il faut que nous ayons l'assurance que l'étude en cours de préparation est confidentielle, qu'elle soit effectuée par le secteur privé ou par le gouvernement. Dans le cas contraire, il serait nécessaire d'effectuer ces études par voie d'enquêtes publiques qui, à peine terminées, feraient perdre aux recherches une grande partie de leur valeur.

Parallèlement, l'effort qu'aurait à fournir le gouvernement pour exiger que chaque étude soit exécutée de façon à éviter que quiconque puisse dire que tel ou tel groupe n'a pas été consulté, pour veiller à ce que toutes les audiences soient publiques et que toutes les enquêtes soient menées officiellement, la tension que subiraient les chercheurs dans l'exécution officielle et publique de leur tâche, et finalement la position où se trouverait le gouvernement, limiteraient sérieusement la valeur des recherches.

Ceci nous amène à conclure qu'il existe nombre d'études, et la longue série d'avis de motion de l'honorable représentante visant de nombreuses études différentes, indique que chacune traite d'un aspect différent du travail et n'a peut-être exploré qu'un aspect de la question dans une région précise du pays. En fait, la discrétion de leur exécution a peut-être été profitable. La longueur de cette liste prouve qu'il y a avantage à effectuer des études de cette façon.

Cela étant, la représentante demande que toutes ces études soient déposées et rendues publiques. J'en reviens en fait à mon premier point. Je ne blâme pas la représentante d'avoir profité de l'heure des députés pour nous exposer d'excellente façon ses vues sur l'important sujet qu'est le planning familial. Mais il est dommage que notre procédure l'ait obligée à avoir recours à cette méthode pour que sa position soit consignée. Personnellement, j'espère qu'au cours de la session actuelle, le comité permanent de la procédure et de l'organisation pourra revoir non seulement cet aspect des mesures d'initiative parlementaire, mais l'ensemble de la question, ainsi que l'emploi de ce temps précieux de la Chambre, afin que cette heure devienne plus significative et plus productive. Il se peut fort bien que l'honorable représentante, après avoir examiné certaines de ces études, soit la première à reconnaître qu'il serait préjudiciable de les publier, et qu'elle a dû recourir à ces moyens de pression en vue de leur publication simplement pour pouvoir exposer son point de vue, alors qu'elle aurait dû avoir bien d'autres occasions de le faire.

Du point de vue de la procédure, j'endosse donc le fond des remarques de la représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis). Je regrette, toutefois, qu'elle ait dû recourir à cette procédure. D'autre part, j'endosse totale-

[M. Jerome.]

ment le refus du gouvernement de dévoiler le contenu de ces études, car, à mon avis, ce serait virtuellement leur enlever leur utilité.

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, comme le député qui m'a précédé, je suis d'accord, quant au fond, avec les remarques de l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis). Il est malheureux, à bien des égards, qu'il n'y ait qu'un député de son sexe à la Chambre. Nous sommes ravis de l'avoir parmi nous, mais, évidemment, la Chambre refléterait beaucoup plus fidèlement les problèmes du Canada si elle comptait plus d'honorables représentantes.

Les motions qu'elle a déposées et la teneur de ses remarques d'aujourd'hui ont trait à certains des problèmes qui inquiètent le plus les femmes de notre société. Personnellement, je suis presque entièrement d'accord avec ce qu'elle a dit aujourd'hui, et à cet égard, je me dissocie de ce que mon prédécesseur et collègue ministériel a dit à propos de la législation sur l'avortement. Mais, comme lui, je suis d'avis que nous devrions revoir nos procédures.

L'honorable représentante a recouru à un avis de motion portant production de documents pour présenter sa motion, afin d'exposer des arguments de fond en faveur de changements à apporter à de nombreuses lois et politiques. Je me souviens qu'en 1964, j'avais eu l'honneur, comme député, de présenter un deuxième bill d'initiative parlementaire sur la planification familiale. Le premier député à présenter un projet de loi à ce sujet n'est plus parmi nous aujourd'hui; je crois qu'il est maire de Burnaby en Colombie-Britannique.

Ce furent là les deux premiers d'une longue série de bills sur le sujet, qui ont finalement abouti à la modification de dispositions du Code criminel, que plusieurs d'entre nous estimaient injustifiées et indûment rigoureuses. En écoutant les deux premiers discours du débat actuel, je ne pouvais m'empêcher d'évaluer l'ampleur du changement qui s'est opéré dans l'opinion publique en l'espace de sept ans, de même que dans la façon de penser des représentants ici. Il y a un grand progrès.

L'honorable représentante a cité des passages de plusieurs documents qui sont tombés dans le domaine public, en commençant par le rapport du Comité consultatif spécial des contraceptifs oraux, publié il y a quelques semaines. Je crois qu'il lui faudra reconnaître l'initiative du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) et l'intérêt qu'il a constamment manifesté pour la question. Je sais que les passages que la représentante a cités du rapport étaient favorables. J'ai cru comprendre, d'après ses remarques, mais je puis me tromper, que le rapport lui semblait excellent et que c'était le genre de document qu'il faudrait rédiger sur bon nombre de sujets dans ce domaine.

L'honorable représentante a également cité un passage du rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme. Je reçois parfois des appels téléphoniques à la maison et on me demande si une demoiselle Anne Francis fait partie de ma famille. Nous ne sommes pas parents. Mais je conviens avec l'honorable représentante que de nombreuses parties de ce document méritent d'être examinées sérieusement. Il est incontestable-